

Évaluation du projet

“Action contre la désertification en appui à l’initiative de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel, des plans d’action de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse (CNULCD) à Fidji et en Haïti, et de la coopération Sud-Sud (CSS) dans le groupe des États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)”

Symbole du projet: GCP/INT/157/EC

Résumé exécutif

Résumé exécutif

1. Action contre la désertification (ACD) est une initiative du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dont la mission est de restaurer les zones arides et les terres dégradées en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique afin de lutter contre les effets sociaux, économiques et environnementaux néfastes de la dégradation des terres et de la désertification. À ce titre, et en Afrique, elle est une partenaire clé de l'Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel (IGMVSS), le programme phare de l'Afrique pour combattre les effets du changement climatique et de la désertification en Afrique du Nord, au Sahel et dans la Corne de l'Afrique.
2. Le projet «Action contre la désertification en appui à l'initiative de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel, des plans d'action de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse (CNULCD) à Fidji et en Haïti, et de la coopération Sud-Sud (CSS) dans le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)» (GCP/INT/157/CE) a été lancé en 2014 et mis en œuvre par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des partenaires avec un financement de l'Union européenne. Le projet s'est achevé en août 2020. Le budget total du projet, financé par les ressources du dixième Fonds européen de développement (FED) de l'Intra-ACP, s'est élevé à EUR 19 930 479, dont EUR 15 763 479 correspondent à la composante africaine et EUR 4 167 000 à la composante Pacifique/Caraïbes. Depuis 2015, la FAO a mobilisé le cofinancement de 20 projets parallèles mis en œuvre au sein des huit pays (dont 13 projets en Afrique et sept autres dans les Caraïbes et le Pacifique) pour un total de EUR 4 625 648.
3. L'ACD de la FAO a soutenu les communautés locales, les gouvernements et la société civile dans six pays africains notamment le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Gambie, le Niger, le Nigeria et le Sénégal, ainsi qu'à Fidji et en Haïti dans : i) la restauration des terres dégradées ; ii) la gestion des écosystèmes fragiles de manière durable avec l'objectif global iii) l'amélioration des moyens de subsistance par la fourniture de produits (dérivés) des terres restaurées.
4. Le présent document s'est appesanti sur l'évaluation des résultats, de la pertinence et de la durabilité du programme, en adoptant une approche qualitative ; il a couvert toute la période de mise en œuvre de l'ACD (six ans, de juillet 2014 à août 2020) et a inclus les huit pays de l'ACD. L'évaluation a été entièrement réalisée pendant la pandémie de la COVID-19, ce qui a imposé des limites à la collecte de données et au calendrier.
5. L'évaluation a adopté une approche à méthodes mixtes. Plus de 300 informateurs ont été interrogés dans le cadre d'entretiens semi-directifs (ESD) et de discussions de groupe lors de visites sur le terrain effectuées par des consultants nationaux dans chacun des huit pays de l'ACD, notamment des communautés, des agriculteurs et leurs familles, des membres d'institutions universitaires et de recherche, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations communautaires, des partenaires de mise en œuvre, des gouvernements et des prestataires de services. Des ESD à distance ont été menées avec des membres du Secrétariat des ACP, de la Commission de l'Union africaine (CUA), de l'Union européenne, des représentations nationales de l'IGMVSS et des membres du groupe de travail de l'ACD de la FAO aux niveaux mondial, régional et national (dans tous les pays de l'ACD), ainsi que des représentants de la CNULCD. Les visites sur le terrain incluaient l'observation des résultats des activités de gestion durable des terres (GDT) et de restauration, ainsi que des activités de subsistance. Une étude d'impact quasi-expérimentale s'est servie des données et des résultats générés par l'outil de suivi géospatial, basé sur l'imagerie satellitaire, développé et testé par le projet pour fournir une comptabilité objective et qualitative de l'impact des activités de l'ACD sur la restauration des terres.

6. L'évaluation s'est heurtée à de nombreuses limites, notamment les restrictions de déplacement imposées par les mesures de confinement dues à la COVID-19 (qui ont entraîné une modification des méthodes d'évaluation), les problèmes de connectivité, la différence significative de portée de l'intervention entre les huit pays de l'ACD, les limitations dans la sélection des zones pour les visites sur le terrain et la sélection des informateurs, et les difficultés à valider les données de suivi du projet.

Principaux résultats de l'évaluation

Pertinence et conception

7. L'initiative ACD est pertinente et répond de manière appropriée aux buts et objectifs des agences impliquées ainsi qu'aux communautés bénéficiaires ciblées dans les huit pays du projet. Le projet ACD était conforme à l'IGMVSS et a encouragé des interventions et des stratégies de suivi et d'évaluation (S&E) innovantes, telles que l'utilisation du suivi géospatial.
8. La conception et la pertinence du projet étaient également conformes au cadre stratégique de la FAO ; il contribue directement à l'Objectif de développement durable (ODD) N°15 (Vie terrestre) en restaurant et en promouvant l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, ainsi que la gestion durable des forêts et la lutte contre la désertification, mais l'ODD 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions) n'a été abordé qu'indirectement (par la séquestration du carbone).
9. La logique d'intervention technique à grande échelle, basée sur des machines lourdes, est appropriée pour traiter la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse ((DLDD - Désertification, Land Degradation and Drought) dans des conditions spécifiques, en particulier dans les pays d'Afrique/de l'IGMVSS. La combinaison d'interventions aurait pu prendre en compte des approches supplémentaires telles que la régénération naturelle assistée (RNA), ainsi que les questions socio-économiques et la durabilité financière.
10. La courte durée du projet, sa large extension géographique et sa structure de gestion complexe constituent des points faibles. Les besoins immédiats des bénéficiaires en termes de production et de sécurité alimentaires n'ont pas été suffisamment pris en compte. L'implication des bénéficiaires locaux est restée faible et les résultats concrets atteints (surfaces restaurées et plantées, et chaînes de valeur développées) ont traîné et/ou été inférieurs aux attentes. Cela était dû au démarrage tardif des activités de restauration et/ou lié au fait que les interventions se faisaient à grande échelle.
11. La pertinence globale du projet pour les huit pays était élevée, mais la cohérence était faible et due à l'absence d'une approche programmatique de la FAO pour assurer la liaison/la connexion avec d'autres de ses initiatives ou d'autres institutions dans la zone d'intervention du projet. Il y avait un fossé dans la logique et la raison d'être du concept, les activités d'intervention concrètes et les solutions techniques proposées entre les six pays de l'IGMVSS en Afrique, et Haïti et Fidji.
12. Le projet a aidé à construire un message de « croissance verte » au niveau national grâce à l'utilisation des médias et à la sensibilisation des divers publics. Dans les pays où la stabilité politique était menacée, l'ACD a continué à collaborer avec les gouvernements locaux et les parties prenantes pour mettre en œuvre ses interventions sur le terrain.

Efficacité

13. Jusqu'à un certain niveau, le projet a répondu aux besoins des groupes bénéficiaires ciblés en termes de moyens de subsistance et d'amélioration de la productivité des systèmes de

production. Le projet ACD a contribué à améliorer les conditions/la productivité des paysages agro-sylvo-pastoraux, mais à une échelle plus limitée et à un coût plus élevé que prévu. Elle (ACD) a organisé des ateliers régionaux, des événements internationaux, des réunions et des visites techniques pour l'apprentissage de leçons et l'échange, mais dans l'ensemble, la coopération Sud-Sud a été limitée. Les résultats positifs observés ont été l'adoption de techniques spécifiques de plantation et de récolte à Fidji et en Haïti, sur la base des expériences du Burkina Faso et du Niger.

Résultat 1.

14. Des évaluations des capacités institutionnelles ont été réalisées dans tous les pays avant, pendant ou juste après le lancement du projet ACD, et ont permis de développer des programmes et des activités de formation. On estime que 24 257 bénéficiaires ont été touchés par 251 sessions de formation et ateliers sur la façon de mettre à profit les pratiques et les technologies améliorées/innovantes de gestion durable des terres et des forêts pour les efforts de gestion durable et de restauration des terres et des forêts. Le projet a également formé des techniciens et des parties prenantes à tous les niveaux à la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités biophysiques et socio-économiques. Dans l'ensemble, les bénéficiaires ont semblé voir et apprécier les avantages des nouvelles techniques.
15. Le projet n'a pas bénéficié d'approche programmatique pour aborder la logique et les thèmes des sessions de formation, ce qui n'a donc pas permis de développer les compétences organisationnelles et techniques nécessaires à la gestion et à la mise en œuvre des activités et des technologies.

Résultat 2.

16. Les communautés cibles de l'ACD sont mieux équipées pour planifier efficacement la restauration des terres et gérer ensuite les ressources forestières et agricoles pour améliorer la fertilité et la productivité des sols grâce à un certain nombre de méthodes et de technologies de gestion proposées par le projet. L'utilisation d'espèces locales dans la restauration, combinant les connaissances traditionnelles sur les espèces végétales indigènes avec une expertise scientifique appliquée en matière de plantes, a bien fonctionné.
17. La formation sur le développement des chaînes de valeur des produits forestiers non ligneux (PFNL) a permis de mettre en place des activités génératrices de revenus dans chaque pays. La participation et la coopération accrues des parties prenantes, ainsi que la revitalisation des groupes existants, ont été couronnées de succès. Les communautés signalent des changements dans leur approche traditionnelle de la gestion des terres suite à l'intervention de l'ACD (formation des bénéficiaires dans les pays africains de l'ACD sur la façon de mettre à profit les pratiques et les technologies améliorées/innovantes et durables de gestion des terres/forêts). Les bénéficiaires sont conscients et apprécient les avantages des nouvelles techniques, même si les preuves d'adoption et d'utilisation des pratiques sont limitées.
18. Il existe des preuves que des revenus supplémentaires ont été générés et que les moyens de subsistance ont été améliorés dans tous les pays, avec des revenus plus élevés provenant de salaires dérivés d'emplois temporaires créés par le projet : des incidences positives concrètes sur le revenu des ménages, l'approvisionnement/sécurité alimentaire (récoltes et lait), ainsi que l'amélioration des interactions communautaires (moins de conflits agriculteurs-éleveurs et de litiges fonciers) ont également été mentionnées dans tous les pays.
19. Le projet a formé des techniciens et des parties prenantes à tous les niveaux à la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des activités biophysiques et socio-économiques.

20. Les chiffres communiqués par l'ACD ne fournissent pas d'informations sur les taux de réussite/succès des semences et des plants plantés. Les connaissances écologiques et financières étaient des éléments manquants dans l'approche. Le secteur privé n'a pas été considéré comme investissant directement dans la restauration des terres et n'a pas été appelé à s'impliquer dans le développement de la chaîne de valeur (côté demande).

Résultat 3.

21. Le projet a communiqué sur ses activités dès le début, en utilisant différents médias pour se connecter à un large groupe de parties prenantes à différents niveaux dans la zone géographique d'intervention de l'ACD et au-delà. Cependant, les principaux publics cibles et les parties prenantes de l'Union européenne et des pays ACP étaient à peine au courant de l'existence du projet. Même dans ce cas, le projet a été en mesure d'informer et de soutenir les décideurs politiques dans leurs efforts pour développer des stratégies d'intervention en matière de DLDD dans divers pays. Le projet ne disposait pas de personnel dédié pour mettre en œuvre et adapter une stratégie de communication qui lui aurait permis d'atteindre un public plus large de manière cohérente et continue.

Équité, genre et droits de l'homme

22. Le projet ACD a reconnu l'importance des femmes, des jeunes et des personnes handicapées en tant que membres de la communauté, ainsi que les avantages qui auraient dû découler du projet en termes de renforcement des capacités, de contrats de travail pour les activités de restauration, d'infrastructures, de participation aux comités de mise en œuvre et de gestion.
23. Des activités telles que les groupes de PFNL soutenus par le projet ont fourni des opportunités de travail décent aux femmes et aux jeunes. Les PFNL et autres chaînes de valeur connexe sont dirigés et gérés par des femmes. Une bonne proportion de femmes et de jeunes a participé aux exercices de renforcement des capacités dans la plupart des pays de l'ACD.
24. Cependant, le système de S&E ne comportait qu'un seul indicateur axé sur le genre. Le système de S&E ne permettait pas de saisir des données dégroupées par groupe vulnérable. Les femmes étaient sous-représentées dans les bureaux de coordination et de gestion des projets à tous les niveaux. Les spécificités des questions foncières pour les femmes n'ont pas été traitées, ou seulement de manière inadéquate, dans le projet. Le projet n'a pas abordé le problème spécifique des déplacées internes dans le pays.

Efficacité et coordination

25. La mise en œuvre de l'ACD était conforme à la conception du projet. L'avancement de la mise en œuvre et de l'exécution a pu être suivi grâce au Système d'information sur la gestion du Programme de terrain (FPMIS) de la FAO, bien que les informations n'aient pas toujours été mises à jour.
26. De manière efficace, le groupe de travail du projet a réussi à résoudre les problèmes liés aux retards de certains processus, aux problèmes de personnel, aux risques de sécurité et aux catastrophes naturelles affectant la réalisation des interventions, malgré le fait que les processus de gestion et d'administration de la FAO ont souvent entraîné la mise en œuvre inopportune des activités du projet. La livraison tardive du matériel de tracteurs lourds et de deux des quatre charrues Delfino – vers la fin du projet, et s'expliquant en partie par des difficultés d'approvisionnement – explique que la préparation des terres n'ait commencé que très tard dans le projet. La crise de la COVID-19 a frappé le projet de plein fouet pendant la phase finale de la dernière année d'extension gratuite.

27. Dans l'ensemble, les dispositions de gestion, le S&E ainsi que la structure de gouvernance du projet n'ont pas permis d'obtenir les résultats escomptés/prévus de manière efficace. Les conclusions de l'examen à mi-parcours sont arrivées trop tard, ce qui a rendu difficile l'application des recommandations. La coordination entre la FAO et les unités de gestion de projet (UGP) - notamment dans les pays africains, en termes de rôles respectifs dans la coordination internationale du projet à Rome et dans le moyeu africain de la Grande Muraille verte (GMV) de la CUA - n'était pas toujours claire. Les ressources n'étaient pas uniformes entre les UGP des pays pour une bonne mise en œuvre du projet.
28. Un certain nombre d'initiatives qui s'inscrivent dans la lignée et/ou s'inspirent de l'initiative ACD (sur la base à la fois des réussites partagées et du travail de lobbying actif de la coordination internationale du projet) ont été initiées et lancées pendant la mise en œuvre du projet, ou du moins présentées à la communauté internationale des bailleurs de fonds ; ces derniers ont promis des millions d'euros pour aborder la restauration des terres, en particulier dans la zone de la GMV en Afrique. L'initiative ACD a soutenu la mobilisation de ressources pour la GDT et la restauration, notamment le projet « Boosting Restoration, Income, Development, Generating Ecosystem Services » (BRIDGES), un sous-ensemble d'initiatives dans le cadre de l'ACD qui soutient des interventions similaires de la GMV en Érythrée, en Mauritanie et au Soudan, les fonds de préparation, et les fonds de la facilité du programme de coordination technique (PCT) de la FAO pour préparer des propositions complètes au Burkina Faso (préparation approuvée en début 2018), en Mauritanie et au Soudan.

Durabilité

29. Les gouvernements nationaux se sont engagés à continuer d'investir de l'argent dans des activités qui aborderont la DLDD pour développer des politiques et créer l'environnement favorable pour faciliter la mise en place d'initiatives de restauration des terres et de reboisement avec des éléments d'activités génératrices de revenus. Aucune stratégie tangible n'est encore en place.
30. Les bénéficiaires dans la plupart des pays sont confiants dans la poursuite des activités promues par l'ACD. En même temps, les groupes communautaires locaux n'ont pas les compétences et les moyens nécessaires pour soutenir ces activités, et il est donc difficile de croire qu'elles seront effectivement poursuivies après l'achèvement du projet, ou que l'infrastructure du projet soit maintenue/continue à être gérée.
31. Les facteurs contextuels qui pourraient représenter des menaces supplémentaires pour la durabilité des résultats du projet incluent entre autres la pression animale continue dans les zones de restauration, les menaces sécuritaires et la pandémie de COVID-19.

Progrès vers l'impact

32. Le projet a lancé un certain nombre de nouveaux groupes de femmes de la chaîne de valeur des PFNL et a consolidé les groupes existants qui ont été sensibilisés et formés à des techniques de traitement plus modernes. Des comités locaux de gestion de la transformation et de la commercialisation des PFNL ont été formés et entraînés pour les préparer à continuer à gérer les activités de restauration et de replantation.
33. La collecte d'herbes dans les zones restaurées pour les vendre comme fourrage peut motiver les agriculteurs à continuer à s'engager dans des activités similaires de la DLDD. Les visites de terrain ont permis de documenter plusieurs cas où des revenus (parfois même substantiels) ont été générés par la collecte et la vente de fourrage provenant de terres restaurées (au Niger et au Sénégal). L'amélioration de l'apiculture et de la production de miel (dans tous les pays) avec des

ruches modernes (Fidji, Haïti, le Niger, Nigeria) offre une source durable de revenus, tout en fournissant d'importants services écosystémiques (pollinisation), et sont immédiatement opérationnelles. Au niveau physique, quelques 50 000 hectares ont été préparés/restaurés par le projet. S'ils sont correctement gérés, ils pourraient/de devraient servir de base au développement de la chaîne de valeur des PFNL, servir d'exemples pour de nouvelles initiatives et être le point de départ d'autres extensions (effet d'entraînement/multiplicateur).

34. L'absence d'une évaluation coûts-avantages et d'une approche plus commerciale pour aborder/résoudre les problèmes, ne permet pas de faire une estimation quantitative des retours sur investissement du projet.

Conclusions

35. L'initiative ACD a contribué à améliorer les conditions/la productivité des paysages agro-sylvo-pastoraux. Les communautés cibles font état de changements dans les approches traditionnelles de la gestion des terres, et d'une meilleure capacité à planifier la restauration des terres et à gérer les ressources forestières et agricoles. Le projet a également contribué à la restauration de vastes zones dégradées. En outre, le projet a permis de sensibiliser à la nécessité de protéger l'environnement grâce à un modèle de gestion participatif et concerté.
36. Il a contribué à l'amélioration des moyens de subsistance dans tous les pays, avec des revenus plus élevés provenant des salaires des emplois temporaires créés par le projet et, dans une moindre mesure, des activités génératrices de revenus initiées par le projet. Des incidences positives concrètes sur le revenu des ménages, la sécurité alimentaire, les cultures et la production laitière, ainsi que sur les interactions communautaires (moins de conflits agriculteurs-éleveurs et de litiges fonciers) ont également été observées dans tous les pays. Cependant, par rapport aux ambitions initiales du projet, le niveau de réussite peut être considéré comme faible.
37. Le projet ACD a contribué à promouvoir et à donner de la visibilité à l'IGMVSS auprès de la plupart des parties prenantes concernées par les vastes thèmes de la restauration des terres et du reboisement grâce à ses publications dans des revues scientifiques et à ses présentations lors d'événements (mondiaux).
38. Les réussites de l'ACD ont contribué à promouvoir le plaidoyer local et national, et à convaincre les politiciens et les décideurs locaux d'intégrer les travaux de la DLDD dans les plans de développement plus larges des pays respectifs.
39. L'accent mis sur la lutte contre la DLDD est pertinent, car il vise à traiter directement les questions relatives à la DLDD et au développement de la chaîne de valeur des PFNL associés qui sont au cœur des moyens de subsistance des bénéficiaires. L'engagement à s'impliquer activement dans la plantation d'une combinaison d'arbres/arbustes et d'herbes/graminées locaux et, plus important encore, à prendre la responsabilité de préparer durablement les terres et de gérer les plantations au-delà de l'intervention du projet, était clairement une approche de l'ACD très valable, même si les éléments de (in)sécurité alimentaire (préoccupations sincères des bénéficiaires) et les questions de durabilité à long terme n'ont pas été suffisamment pris en compte. La courte durée de la conception de l'ACD et l'absence de traitement/création d'une base écoalphabétisée ont constitué des limites.
40. Le projet a confirmé qu'au niveau technique, dans la préparation à grande échelle des terres, l'utilisation d'une charrue Delfino lors de la plantation/du semis fonctionnera effectivement et peut être considérée comme appropriée pour traiter la DLDD dans des conditions spécifiques et extrêmes, en particulier avec les bonnes mesures d'accompagnement socio-économiques.

41. Au niveau des échanges Sud-Sud (S-S), les résultats positifs observés ont été l'adoption de techniques spécifiques de plantation et de récolte à Fidji et en Haïti, sur la base des expériences du Burkina Faso et du Niger. Dans l'ensemble, la conception globale et la CSS n'ont pas créé de valeur ajoutée pertinente pour le projet, car les échanges et l'apprentissage Sud-Sud sont restés limités. L'ensemble des solutions pré-conçues qui devait être appliquée dans les huit pays couverts par l'ACD n'a pas suffisamment pris en compte les situations locales concrètes et spécifiques au contexte (environnemental/socioculturel), notamment en Haïti et aux Fidji.
42. Les modalités de gestion ont reflété la complexité de la triangulation entre la Commission européenne (CE), la FAO et la CUA, et ont eu un impact sur la conception du système de S&E de l'ACD et sur les procédures administratives en termes d'absence de subsidiarité et de décentralisation. Des UGP ont été créées dans tous les pays, avec toutefois des différences entre les pays lorsqu'il s'agissait de reconnaître/considérer les capacités institutionnelles et personnelles locales.
43. Les groupes d'intérêt de la transformation des PFNL ont été créés et formés par le projet sur un certain nombre de questions organisationnelles et techniques. La formation dispensée sur le développement des chaînes de valeur des PFNL a influencé la mise en place d'activités génératrices de revenus dans chaque pays. Les groupes de PFNL ont été soutenus pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour mettre sur le marché des produits de bonne qualité. L'engagement du secteur privé était faible, surtout du côté de la demande.
44. Le projet a communiqué avec un large groupe de parties prenantes à différents niveaux, a élaboré plusieurs documents et articles, et a coorganisé des événements ; malgré cela, plusieurs publics cibles, tels que le public de l'Union européenne, sont à peine conscients de l'existence, des activités, des réalisations ou de l'impact du projet.
45. Le Niger, le Nigeria et le Sénégal sont de bons exemples qui montrent que le modèle de leadership des champions locaux fonctionne et devrait être renforcé. Dans l'ensemble, la stratégie de l'ACD visant à s'appuyer sur des organisations de base performantes et leurs leaders (charismatiques) n'était pas claire.
46. Le projet ACD a développé des solutions et des instruments de suivi et d'évaluation qui devaient permettre : i) de reconstruire a posteriori, aussi bien que possible, la situation initiale/de base/zéro ; et ii) de suivre également les changements par rapport à cette « situation zéro ». Ceci était particulièrement valable lorsqu'il s'agissait de vérifier/suivre les surfaces préparées et plantées (imagerie satellite), mais pas lorsqu'il s'agissait de suivre les changements socio-économiques. Le système de S&E ne permettait pas un suivi et un apprentissage adéquats en raison du manque d'orientation appropriée et à l'échelle du projet, et finalement de données quantifiées.
47. Le travail de suivi géospatial du projet a montré que i) les données de suivi par satellite pouvaient permettre de mettre en évidence et de documenter la « vraie » situation de départ jusqu'à un certain niveau, même en l'absence de données de base physiquement collectées et validées sur le terrain ; ainsi que ii) permettre également un suivi correct de ce qui se passe sur le terrain. Cependant, en l'absence d'un outil systématique de vérification sur le terrain, sa validité reste discutable et doit être examinée.
48. La COVID-19 a constitué un défi en matière de planification, de gestion et de communication lors de la phase finale du projet. La durabilité des résultats du projet est douteuse, en raison i) de l'absence d'une sensibilisation appropriée au démarrage qui aurait pu/doit permettre aux bénéficiaires de s'approprier les investissements et d'y adhérer ; et ii) de l'absence de modèle(s)

financier(s) ou commercial(commerciaux) qui aurait permis de couvrir les coûts d'entretien et de nouveaux investissements avec/par les gouvernements et les communautés locales qui devraient/doivent poursuivre les interventions de l'ACD et entretenir les infrastructures mises en place après l'achèvement du projet.

49. Étant donné sa conception en tant que projet unique dans un délai court, l'échelle de l'ACD a été limitée. Les chiffres fournis documentent les surfaces préparées/plaquées et plantées, mais pas nécessairement le succès de la plantation. Il en va de même pour les groupes de production et de transformation des PFNL.
50. L'étude géospatiale a estimé que la contribution des projets ACD à la séquestration du carbone se situait entre 384 000 et 1,27 million de tonnes de carbone séquestré (soit une augmentation de 2,2 % à 9,3 % par rapport au niveau de référence), pour une évaluation médiane de 3,9 millions USD.

Recommandations

51. Les recommandations sont destinées à être reprises par une éventuelle initiative de suivi qui capitaliserait sur les résultats de l'ACD et s'appuierait sur les enseignements tirés de la conception et de la mise en œuvre du projet.

Recommandation 1. Concentrer les futurs projets de restauration des paysages forestiers sur le continent africain afin d'accroître la cohérence politique et stratégique et de réduire la charge administrative. Travailler en conjonction avec l'IGMVSS et dans le cadre du même vaste contenu offert par celle-ci.

Recommandation 2. Adopter un modèle de gestion qui donnerait plus de responsabilités aux niveaux locaux/décentralisés. Les autorités centrales devraient assurer la direction et le soutien, et n'effectuer que les tâches qui ne peuvent ou ne doivent pas être réalisées à un niveau décentralisé.

Recommandation 3. La FAO devrait s'associer aux principaux bailleurs de fonds et organisations pour une approche solide des moyens de subsistance et des processus, ainsi que pour mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités axé sur le développement pour une plus grande adhésion et une meilleure durabilité, et s'appuyer sur ses avantages comparatifs (notamment les connaissances techniques sur la dégradation des terres et la sécheresse [LDD] et la restauration).

Recommandation 4. Aborder la restauration des paysages et investir du temps et de l'argent dans la reforestation nécessiterait une approche programmatique plus holistique et multidisciplinaire qui couvre les aspects socio-économiques matériels et conceptuels de l'atténuation de la DLDD.

Recommandation 5. Dans le cadre d'une approche et d'une logique programmatiques, augmenter la durée totale des initiatives/programmes/projets pour une progression, des réalisations et un impact plus important, avec un horizon temporel d'au moins 8 à 12 ans, en commençant par une phase de démarrage d'au moins 1,5 à 2 ans.

Recommandation 6. Investir dans des solutions et des approches sur mesure pour lesquelles les unités de gestion et les prestataires de services respectifs, locaux, devraient être formés et suivis, afin de fournir les meilleures solutions possibles pour chaque situation spécifique.

Recommandation 7. Adapter les interventions à grande échelle pour prendre en compte et respecter les caractéristiques locales, et intégrer les approches à grande échelle, basées sur des machines, à celles à plus petite échelle et à plus forte intensité de main-d'œuvre.

Recommandation 8. Une approche à grande échelle de la restauration des terres à l'aide de la charrue Delfino peut réussir à préparer de grandes surfaces si et quand i) des données de base adéquates

confirment que les machines lourdes n'endommageront pas le sol ; ii) l'intervention technique suit une sensibilisation et une formation réussies des communautés cibles sur les questions organisationnelles, financières et entrepreneuriales ; et iii) elle engage les populations locales à toutes les étapes et gammes d'interventions pour une appropriation.

Recommandation 9. Adopter une approche à deux volets, en commençant par une longue phase de démarrage pour sensibiliser tous les niveaux au changement climatique et à la dégradation des sols, ainsi qu'aux moyens d'aborder ces questions. Créer des UGP solides dans chaque pays pendant la phase initiale, en les plaçant au sein des ministères de tutelle et/ou des agences nationales chargées de la gestion de l'IGMVSS (Afrique) et/ou de la restauration des terres, afin de garantir une plus grande durabilité après le projet.

Recommandation 10. Les futurs projets de restauration des paysages forestiers (RPF) devraient aborder toutes les questions couvertes par l'agro-sylvo-pastorale et intégrer les aspects de production végétale et animale dans leurs approches de reboisement/restauration des paysages. Mettre davantage l'accent sur les questions liées au bois (combustible) et maintenir la transformation et la commercialisation des PFNL comme sources possibles de revenus. Avant de commencer, faire le point sur les priorités des bénéficiaires et les intégrer à leurs interventions d'atténuation de la DLDD. La politique gouvernementale devrait également promouvoir la participation des parties prenantes à tous les niveaux de la chaîne de décision et de mise en œuvre.

Recommandation 11. Toute initiative de RPF devrait i) organiser des enquêtes de base qui combinent une analyse des éléments physiques de la dégradation des terres et de la désertification avec les facteurs socio-économiques/humains qui y sont liés/déclencheurs, et se concentrer sur la définition des priorités des bénéficiaires ; ii) cela devrait être suivi de dialogues multipartites et d'ateliers de sensibilisation, impliquant en particulier les communautés dans les zones d'intervention prévues, avant que des promesses ne soient faites ou qu'une initiative concrète ne soit prise ; iii) obtenir des engagements clairs de la part des communautés sur les ressources financières et humaines comme condition préalable à l'investissement dans la production agricole et la restauration des terres ; et iv) formaliser la collaboration entre les groupes existants et nouveaux et le projet en fournissant une formation sur la création et la gestion des comités, et leur fournir les outils conceptuels et le matériel pour leur permettre d'investir dans les plans participatifs d'utilisation des terres de la communauté/du village et les activités ultérieures du projet.

Recommandation 12. Favoriser le dialogue entre les éleveurs de bétail migrants/transhumants et les agriculteurs/communautés sédentaires qui s'engagent dans des plantations d'arbres/arbustes pour les sensibiliser aux thèmes de la RPF et à leurs avantages potentiels.

Recommandation 13. Des moyens de subsistance alternatifs devraient être présentés/fournis au préalable aux éleveurs de chèvres/de moutons lors de la mise en œuvre des programmes de plantation. Envisager l'intégration de programmes de développement communautaire et l'augmentation des possibilités d'emploi par le développement d'industries rurales.

Recommandation 14. Les projets de RPF devraient adopter une approche plus commerciale, en respectant une logique stricte de calcul des coûts financiers et économiques, et en fournissant des analyses coûts-avantages et économiques matérielles et immatérielles pour les interventions prévues, y compris des périodes de remboursement et de rentabilité. Élaborer des plans d'affaires solides.

Recommandation 15. Développer les chaînes de valeur des PFNL en reliant leurs groupes aux entreprises privées qui pourraient aider à créer et à développer des marchés viables pour les produits.

Recommandation 16. Investir dans la sensibilisation des bénéficiaires aux problèmes et aux thèmes de l'intervention et obtenir l'expression d'un engagement total avant de commencer les activités. Une plus grande implication de toutes les parties prenantes - y compris les bénéficiaires, les prestataires de services

et les ministères de tutelle - susciterait un engagement et un partenariat pour lutter contre la sécheresse et la désertification, et favoriserait les retombées potentielles.

Recommandation 17. Préparer et mettre en œuvre une approche programmatique, linéaire et bien préparée de la communication et de la sensibilisation impliquant les parties prenantes de toute la chaîne d'intervention, en liaison avec la stratégie de mise en œuvre de l'IGMVSS. Prévoir un responsable de la communication dévoué, surveiller et adapter la stratégie de communication progressivement afin d'intégrer et d'utiliser les derniers développements en matière d'outils de communication.

Recommandation 18. Recueillir toutes les données de base et mettre en place un système de S&E quantitatif et qualitatif performant pour suivre tous les aspects de la mise en œuvre du projet, y compris les progrès, les écarts par rapport à la planification initialement convenue, l'impact, etc. Développer une théorie du changement (TdC) solide avec un ensemble ferme et complet de critères d'évaluation. Aller au-delà des mesures pures et se concentrer sur les processus, les succès et les échecs du projet, et les raisons pour lesquelles ils se sont produits.

Recommandation 19. Tester et affiner l'outil de suivi géospatial développé par le projet dans d'autres contextes pour valider et confirmer son utilisation spécifique. S'il est développé, affiné et confirmé, un outil de suivi géospatial basé sur l'imagerie satellitaire comme celui testé dans le cadre de l'ACD pourrait être un outil de S&E très précieux, très performant et bon marché.

Recommandation 20. Directives pour un complexe de S&E. Les moteurs de réussite de la RPF peuvent être regroupés en moteurs techniques/biophysiques, moteurs socio-économiques, moteurs institutionnels, politiques et de gestion, et caractéristiques des projets de RPF, et devraient être considérés comme des directives pour la mise en place d'un système de S&E ad hoc.

Recommandation 21. Garantir la durabilité en intégrant des mécanismes spécifiques et axés sur celle-ci dans les interventions dès leur phase conceptuelle. S'assurer de l'appropriation (morale) et de l'adhésion des bénéficiaires et mettre en place des mécanismes de financement durables à tous les niveaux des parties prenantes. Au niveau de la base, développer et fournir une formation aux approches élémentaires de microfinance, en mettant l'accent sur la mobilisation des ressources locales (en nature) pour créer une base financière solide qui permettra un (co-)investissement au niveau local et communautaire dans les activités et le matériel promu par l'ACD et d'autres projets de ce type. Le renforcement des capacités dans et pour les interventions de restauration des terres et de reboisement devrait se concentrer davantage sur les aspects les plus simples de la création de partenariats et de la mise en place d'interventions techniques sur le terrain.

Bureau de l'évaluation
evaluation@fao.org
www.fao.org/evaluation/fr/

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, Italie



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition
selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO.